Image not found or type unknown

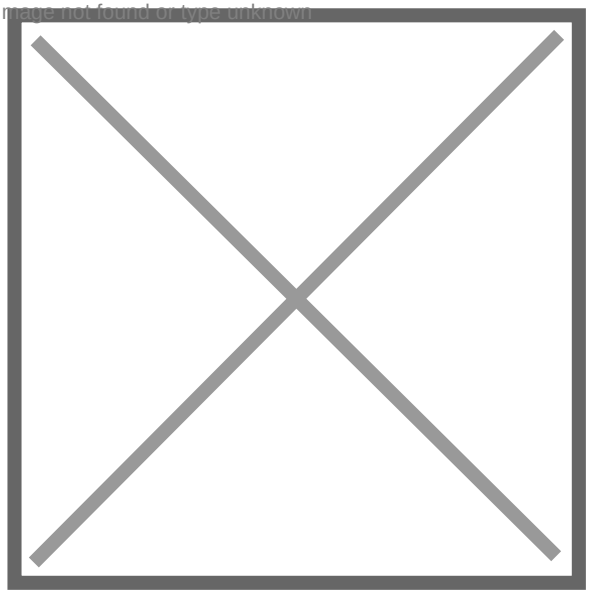

Regroupement famillial sur place

Par **dallila**, le **28/04/2008** à **20:59**

bonsoir
j ai ma femme qui est rentré en france en 2001
avec un visa touristique en c'est mariée en 2005
j'ai une carte de séjour de 10ans j'ai un enfant qui et née en 2007
j'ai déposée un dossiée pour ma femme a la préfecture en septembre 2007
elle a le refut en février 2008 le refut indict qu'elle a aucun atachement en france en plus c'est parents et mes parents et notre enfant sont en france j'ai déposée tous les preuves au pré de la préfecture le moi de mars j'ai fai un recour
est-ce-que ma femme doit quitté le téritoire comme c'est indiqué sur le refut
ou elle peu avoir c'est papiée ???
merci de votre coordination

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés